



Prestation : langue des signes française (LSF)

Le cadre de référence

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La loi du 11 février 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'arrêté du 15 juillet 2008 décrit les programmes de l'enseignement de la LSF à l'école primaire.

La circulaire n° 2008-109 du 21 août 2008 fixe les conditions de mise en œuvre des programmes de l'enseignement de la LSF.

Le contenu de la prestation

Auprès des enfants

Au SAFEP

Au sein de l'atelier « échangeons en jouant », une éducatrice sensibilise l'enfant et sa famille à la LSF.

Dans les écoles maternelles et primaires

Le vocabulaire signé est proposé par les équipes spécialisées pour favoriser l'entrée dans la communication.

Un adulte sourd anime en signes et selon les niveaux des ateliers hebdomadaires de contes, d'histoire de France et de découverte du monde.

Dans une classe à projet spécifique

La LSF est enseignée pour favoriser l'accès au sens à des enfants en grande difficulté de communication et d'apprentissage.

Dans le groupe scolaire Daudet-Zola

Une classe maternelle et une classe élémentaire fonctionnent selon un projet de bilinguisme : LSF et français écrit.

Les élèves de la classe élémentaire bénéficient d'un enseignement de la LSF (ortho-signe). Afin de faciliter l'intégration des élèves sourds et de favoriser la communication entre sourds et entendants, un enseignement de la LSF est dispensé à tous les élèves de l'école sous forme d'atelier hebdomadaire.

Dans les ateliers hebdomadaires du mercredi et du samedi

Une initiation LSF est proposée en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

Au collège et lycée

Certains collégiens et lycéens bénéficient à temps plein ou partiel, d'un interface de communication, individuellement ou en groupe.

L'enseignement de la LSF est proposé hors temps scolaire aux collégiens sur la base du volontariat .

Après des professionnels

Chaque professionnel peut, s'il le souhaite, bénéficier d'une séance hebdomadaire d'apprentissage de la LSF. Deux groupes sont constitués : un groupe débutant et un groupe de perfectionnement.

Après des familles

Une initiation à la LSF est également proposée aux familles à raison d'une séance par semaine. Ces séances s'adressent aux parents mais également aux frères et sœurs et autres membres de la famille qui le souhaitent.

La volonté de formation en LSF est une préoccupation constante ; toutefois, cette prestation est soumise aux difficultés de recrutement de personnel qualifié.

La qualification

Un professionnel sourd enseignant expert LSF.

Des professionnels sourds expérimentés.

Des professionnels entendants formés à la LSF (niveau 8 minimum).

Un interprète diplômé.